

Le 29 mars 2024

Chers émetteurs de fonds,

Objet : Demande de précisions d'ici le 12 avril 2024 au sujet du passage à T+1 des fonds communs de placement et des fonds distincts

Nous vous sollicitons au nom des membres (courtiers, dépositaires) de l'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC),¹ car plusieurs sondages successifs pour déterminer quels fonds passeront de T+2 à T+1 n'ont pas permis d'identifier clairement les fonds qui passeront de T+2 à T+1. Les taux de réponse aux sondages sont modestes, les détails nécessaires ne sont pas toujours fournis, et les sondages réalisés par les agents de registre, les dépositaires et les vendeurs ne portent que sur leurs propres clients, de sorte que les résultats ne sont pas partagés. Le passage à T+1 est bien plus complexe que le passage à T+2 de 2017 et la décision de passer ou non à T+1 est très difficile à prendre pour de nombreux gestionnaires de fonds, alors que l'Europe, le Royaume-Uni, l'Asie et d'autres pays ne passeront pas à T+1. Fundserv offrira plus d'informations que lors du passage à T+2 en 2017, dans la semaine précédant la mise en œuvre. Cependant, ce délai est trop tardif pour les changements apportés aux systèmes existants/figés dans le code et pour certains prestataires/fournisseurs de services, et sans doute trop tard pour préparer les conseillers à répondre efficacement aux questions de leurs clients. **À environ 60 jours de la mise en œuvre, nous demandons aux émetteurs (qui utilisent Fundserv ou pas) de procéder aux trois actions suivantes :**

- 1. Annoncer publiquement et de façon accessible, d'ici le 12 avril 2024, quels fonds T+2 de votre société passeront à T+1 et quels fonds ne passeront pas à T+1. Au minimum :**
 - **Membres Fundserv ET non-membres Fundserv désireux de procéder :** veuillez compléter ce très court [sondage de l'ACMC](#) qui servira à afficher publiquement les dernières informations disponibles sur le site de l'ACMC.
 - **Membres Fundserv :** si votre société ne l'a pas déjà fait, veuillez remplir le [sondage de Fundserv](#) (en cas de difficulté d'accès au sondage, contactez tech@fundserv.com).
- 2. Minimiser et si possible éviter — à l'exception des fonds passant à T+1 — les changements de cycle de règlement durant la semaine du 27 mai au 1^{er} juin 2024.** Cette mesure vise à minimiser le risque de transition, faciliter les tests de régression après la mise en œuvre, assurer une période de stabilisation et limiter les risques de confusion
- 3. Adresser des avis officiels aux courtiers pour les informer des changements de cycle de règlement qui surviendront après le 27 mai pour le reste de l'année 2024.** De nombreux courtiers reçoivent des fichiers comportant des informations actualisées, et certains émetteurs transmettent des avis via Fundserv aux participants configurés pour les recevoir, mais les conseillers et les investisseurs ne bénéficient pas pour l'instant d'un moyen simple d'être alertés en cas de modification du cycle de règlement. Peu de vendeurs ou de fournisseurs de services, sinon aucun, proposent une vérification rapide et aisée de la date de règlement, et par conséquent, les courtiers, les conseillers et les clients en autogestion devront vérifier quotidiennement ou au moins périodiquement les changements potentiels, au risque de créer une expérience désagréable pour le client.

Nous espérons que ces trois étapes vous permettront d'aider d'autres intervenants sur les marchés financiers canadiens et nous serions ravis de répondre à vos questions.

Sincères salutations,

Keith Evans

Directeur exécutif, ACMC

416-365-8594 / kevans@ccma-acmc.ca

¹ Le mandat de l'ACMC est de communiquer, d'éduquer et d'aider à coordonner les différents segments de l'industrie de l'investissement sur des projets et des initiatives couvrant plusieurs parties des marchés financiers du Canada. L'un de ces projets consiste à raccourcir le cycle de règlement de deux jours à un seul le 27 mai 2024, conformément au changement de règles de Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis et le changement de règles équivalentes au Canada à la lumière de l'interdépendance importante des marchés financiers canadiens et américains.